

Des primes plus chères que les loyers

POUR LE FINANCEMENT de son assurance maladie, la Suisse continuera de faire bande à part. Seule en Europe elle exige de chaque assuré une prime identique, quel que soit son revenu. En effet, le Conseil fédéral rejette l'initiative socialiste «La santé à un prix abordable», qui propose le financement pour moitié par des primes fixées selon le revenu et la fortune des ménages et pour moitié par le relèvement du taux de la TVA. Mais encore il se refuse à lui opposer un contre-projet, optant pour le maintien du système actuel.

Ce système de primes individuelles pèse lourdement sur le budget des familles. Certes les subsides versés par la Confédération et les cantons contribuent

à alléger les cotisations des milieux les plus modestes. Mais la plupart des cantons n'utilisent pas pleinement cette possibilité. Et ceux où les primes sont les plus élevées concentrent leur aide sur les plus défavorisés. Une priorité socialement justifiée qui néanmoins laisse sur le carreau une partie de la classe moyenne: quand, pour une famille, le coût de l'assurance maladie dépasse celui du loyer, c'est qu'il y a problème. Un problème que le Conseil fédéral persiste pourtant à ignorer.

Dans ces conditions, les chances de réussite de l'initiative socialiste ne peuvent que s'améliorer. Néanmoins l'optimisme n'est pas de mise. En effet, les socialistes ont peiné à

récolter les signatures pour un projet déposé à la limite du délai légal. Un signe qui semble indiquer l'absence d'une vague de fond en faveur de cette forme de financement. Par ailleurs nombre de cantons alémaniques ne connaissent pas une explosion du montant des primes comme en Suisse romande. Or l'initiative, parce qu'elle est de niveau constitutionnel, devra réunir une majorité de cantons. Enfin, une partie de la classe moyenne ne manquera pas de faire ses comptes; déjà fortement sollicitée par l'impôt fédéral direct, elle rechignera à voir augmenter ses primes. La

partie n'est donc de loin pas gagnée.

Pour être crédible, toute solution au financement de l'assurance maladie ne peut négliger

la maîtrise des coûts de la santé. Car qui croira que ses primes vont enfin retrouver un niveau raisonnable s'il observe que les coûts ne cessent de croître? Le contrôle des coûts exige de renoncer à un fédéralisme dépassé et onéreux. Sans planification plus rigoureuse du secteur hospitalier comme de la médecine ambulatoire, sans contrôle de la qualité des prestations, sans choix fondamentaux au sujet des possibilités techniques et des soins indispensables, ces coûts continueront d'augmenter.

Or l'initiative socialiste contient un volet substantiel sur ce thème. Au cours de la campagne, il ne faudra pas négliger cette dimension. JD

Les chances de réussite de l'initiative socialiste ne peuvent que s'améliorer

Pas de concurrence sans vérité des coûts

Les débats de l'OMC, entre théorie libérale et analyse des faits économiques.

LA LIBÉRALISATION DES échanges favorise le bien-être. Ce principe de base de la théorie économique libérale sous-tend les négociations en cours dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Un principe démenti pourtant par la réalité, parce que les conditions d'une véritable concurrence ne sont pas respectées.

La critique la plus efficace d'une pratique passe souvent par la confrontation de cette pratique à la théorie qui la justifie. Une fois de plus Heidi Schelbert-Syfrig, professeur d'économie à l'Université de Zurich, en fait la démonstration (*Basler Zeitung*, 15 novembre 1999).

La théorie est connue depuis longtemps. La libéralisation des échanges favorise une division optimale du travail. Chaque pays se spécialise dans la

production de biens et de services pour lesquels il bénéficie d'un avantage comparatif. Ainsi les coûts de production baissent et la liberté des échanges permet au consommateur de bénéficier d'une offre diversifiée et avantageuse.

Mais cette théorie ne fonctionne que si des conditions strictes sont respectées. En particulier celle de la vérité des coûts. Si le transport par exemple ne couvre pas tous les coûts qu'il engendre (externalisation des coûts), en particulier les coûts environnementaux – pollution et destruction des ressources naturelles non renouvelables –, les avantages de la division du travail sont fallacieux: positifs à court terme pour le consommateur mais négatifs pour l'économie. Car le prix donne un signal erroné; il conduit à surestimer le bénéfice de la spécialisation. Exemple caricatural de cette distorsion, les

pommes de terre qui parcourent l'Europe entière pour être lavées, épluchées, coupées et transformées en frites. La falsification du prix résulte également des politiques de subventionnement. Ainsi la pêche reçoit des aides publiques annuelles de 54 milliards de dollars. Cette activité, qui contribue progressivement à la disparition des espèces, non seulement ne paie pas sa facture environnementale mais est encouragée.

Il faut respecter toutes les conditions

Les partisans aveugles du libre-échange tablent sur l'accroissement du bien-être pour que diminuent les atteintes à l'environnement. En effet, on sait que la pauvreté est une des causes de la dégradation du milieu naturel: celui qui lutte pour sa survie n'a que faire du développement durable. Mais la richesse va-t-elle automatiquement garantir la protection de l'environnement? Dans les pays du tiers-monde, la croissance économique favorise d'abord une minorité au pouvoir. Et l'exemple des Etats-Unis montre que la richesse n'est pas un gage de conscience environnementale: la concurrence et le bien-être n'empêchent pas une consommation d'énergie – la plus élevée au monde par habitant – qui met à mal le capital des ressources naturelles.

Dès lors toute extension de la liberté des échanges se doit d'inclure la vérité des coûts, de manière à ce que les prix signalent effectivement la rareté voire l'épuisement des ressources. Là encore la théorie économique libérale indique la voie: lorsque deux conditions sont indispensables, il est inefficace de respecter l'une en ignorant l'autre. Or l'économie de marché présuppose une concurrence complète et l'absence d'externalités. Si l'OMC ne parvient pas à imposer la vérité des coûts à Seattle, elle devrait, en bonne doctrine libérale, non pas développer le libre-échange, mais au contraire le limiter. Faute de quoi, elle encouragera des structures de production inefficaces et la destruction de l'environnement naturel, condition indispensable de l'activité économique. jd

IMPÔTS SUR LES SUCCESSIONS

Concurrence fiscale et dénaturation du fédéralisme

CE PROCHAIN WEEK-END une votation d'importance se joue à Zurich. Qu'advient-il de l'impôt sur les successions? (voir DP 1398) On rappelle qu'une initiative populaire demande l'abolition complète de cet impôt (coût 405 millions); qu'un contre-projet du Grand Conseil prévoit son abolition pour les descendants en ligne directe (coût 235 millions). Le Conseil d'Etat, y compris le chef des Finances, l'UDC Christian Huber, s'oppose à l'un et à l'autre au nom de l'équilibre des comptes, Zurich étant à nouveau dans les chiffres noirs (dernier exercice: +83 millions). Il est soutenu par la partie «orthodoxe» de la droite économique. Zurich décidera donc de l'accélération ou de l'arrêt du démaillage de cet impôt, dont la réduction ou l'abolition est, pour parler à l'ancienne, très révélatrice de l'égoïsme des classes possédantes. Car ce démaillage est largement engagé. Schwytz ignore cet impôt. Zoug,

Schaffhouse, St-Gall, Argovie ont ou vont exonérer les descendants directs.

Cette concurrence dénature le fédéralisme. La fiscalité des cantons était présentée comme le facteur essentiel de leur indépendance; qui dispose de ses propres ressources décide lui-même et ne quémande pas. Aujourd'hui le système est valorisé parce que, par la concurrence, il exerce une pression constante à la baisse des impôts. D'une justification souverainiste, on a passé à une justification anti-étatique. Ce changement de doctrine prépare à l'évidence des réactions centralisatrices qui, un jour, l'emporteront. Kaspar Villiger a déjà fait savoir qu'il était prêt à donner une base fédérale à l'impôt sur les successions et le jour n'est pas loin où le peuple sera tenté par une harmonisation matérielle. Et ceux qui s'indigneront alors au nom de l'autonomie des cantons s'attireront inévitablement la question: quel usage en avez-vous fait? ag

L'éthique et la logique des coûts

Chantage de Martin Ebner sur l'Etat du Valais pour la survie de l'usine d'aluminium de Steg; arrogance d'un patron du groupe germano-américain Adtranz qui annonce par Internet la suppression de 710 emplois à Pratteln et Oerlikon. L'indignation est nationale. Le ministre suisse de l'économie se fend même d'une leçon d'éthique en direction du PDG allemand. Mais le renchérissement des licenciements, y compris par la loi, paraît plus efficace qu'une leçon de morale.

LES DIRIGEANTS D'ALGROUP ont joué les Machiavel en plaçant publiquement entre les mains du gouvernement valaisan le sort de l'usine de Steg et le maintien de cent emplois. On ne saurait pourtant leur reprocher de remettre en question l'existence d'une petite unité d'électrolyse. Les fabricants d'aluminium avaient choisi à l'époque de s'implanter en Valais en raison des sources avantageuses d'électricité. Cet atout économique a aujourd'hui disparu. Alusuisse s'est installée en Islande pour bénéficier d'une électricité hydraulique quasi gratuite parce qu'impossible à exporter. Et l'éloignement de l'Islande n'était pas un handicap en raison du très bas prix des transports maritimes. Plus récemment, l'abondance d'électricité a fait dégringoler les prix sur le marché européen. Seuls subsistent maintenant les inconvénients de Steg: sa situation est décentralisée, ses installations, vouées à une production non spécialisée, sont trop petites et obsolètes. Depuis des années, l'usine est soutenue à bout de bras par de gros rabais sur les factures d'électricité. Elle n'a dû son dernier sursis qu'à une pénurie momentanée sur le marché de l'aluminium.

Le gouvernement valaisan a donc eu raison de ne pas se mettre sur le dos, comme on le lui suggérait, la reprise des installations. Raison aussi de refuser de financer la modernisation des installations avec l'argent des contribuables. Les autres exigences formulées par Algroup – la reconduction du rabais sur l'électricité et les exonérations fiscales – posent aussi problème. Dans son soutien à l'économie, l'Etat doit traiter chacun sur pied d'égalité. Le Valais devrait-il exonérer toutes ses entreprises et leur fournir de l'énergie au rabais?

Le soutien aux nouvelles implantations ou aux activités innovatrices est une voie plus prometteuse: créer des emplois dans des secteurs d'avenir plutôt que retarder la disparition de métiers condamnés à terme.

Le cas du constructeur de matériel ferroviaire de Pratteln et Oerlikon n'est pas comparable à celui de Steg. La filiale suisse du groupe Adtranz est dans les chiffres noirs. Son savoir-faire spécialisé est reconnu. Mais le groupe en surcapacité devait fermer des sites de production. Son patron avoue qu'il a choisi de toucher la Suisse parce que les licenciements y sont plus faciles qu'ailleurs. Le personnel est docile; le taux de syndicalisation y est de 20% contre 80% en Allemagne; la grève ne fait pas partie de la culture nationale.

Comme la plupart des entreprises, Adtranz a froidement fait ses comptes. Il est inutile de lui répondre par un discours moralisateur. Mieux vaut chercher les moyens de renchérir le coût d'une fermeture d'usine. La mobilisation de l'opinion en Suisse alémanique pourrait y contribuer. Elle renforce en tout cas la combativité du personnel qui pourrait perturber la production tant que les usines restent en activité.

Le précédent Cardinal

L'opinion peut aussi faire pression sur l'entreprise en incitant les clients au boycottage. L'affaire Cardinal a prouvé l'utilité, en tout cas provisoire, de cette mobilisation. Mais il ne faut pas en tirer une règle générale. La bière est un produit de consommation de masse très sensible à son image. Et la bataille se jouait uniquement sur terrain helvétique.

Rien de tout cela avec Adtranz. La Suisse ne représente qu'une part limitée du marché de la multinationale germano-américaine. Les clients ne sont pas des consommateurs à l'émotion mobilisable pour une bonne cause, mais des compagnies ferroviaires à la recherche du matériel qui leur convient le mieux. On ne change pas de train inclinable ou de wagon à impériale comme on change de marque de bière. Depuis la libéralisation du secteur des transports, les CFF

et les compagnies régionales de transport sont contraints, par la loi, de mener une gestion rigoureuse. Ils peuvent difficilement prendre le risque, pour des raisons non économiques, de perturber, par un boycottage, la livraison des véhicules dont ils ont besoin.

Reste la possibilité d'imposer, légalement, un renchérissement des licenciements économiques. Une entreprise qui se saurait contrainte de verser plusieurs mois de salaires aux victimes de «dégraissages» prendrait cette donnée en compte avant de fermer ou de délocaliser une usine. La Suisse, à majorité libérale, a rejeté à plusieurs reprises le renforcement de la protection contre les licenciements. Toute contrainte légale irait, dit-on, à fins contraires. Dans la crainte de ne pas pouvoir aisément licencier, le patron renoncerait à l'embauche.

La France a aboli le système d'autorisation de licenciement qui figeait l'emploi. Pas question de le préconiser pour nous. Mais la Suisse doit-elle rester le pays où le licenciement est légalement et socialement le plus facile? *at*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)
Rédaction:
Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (*ag*)
Jacques Guyaz (*jj*)
Jean-Yves Pidoux (*jyp*)
Charles-F. Pochon (*cfp*)
Anne Rivier
Albert Tille (*at*)
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Géraldine Savary
Responsable administrative:
Murielle Gay-Crosier
Impression: IAM SA, Renens
Abonnement annuel: 90 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021 / 312 69 10
Télécopie: 021 / 312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

La Ville de Genève existe-t-elle ?

Le projet du Conseil d'Etat genevois de réorganisation de la collectivité publique a été élaboré dans le secret et sans concertation avec la Ville.

Autant dire qu'il n'ira pas loin. Car chacun tient à ses prérogatives.

LA RÉPUBLIQUE DU bout du lac se paie un de ces psychodrames dont elle a le secret. C'est-à-dire beaucoup de bruit et de colère dans un premier temps, puis l'oubli, le temps de mettre en scène une nouvelle scène de ménage. Thème de la pièce, le démantèlement de la Ville de Genève.

Le Conseil d'Etat a réfléchi. Rien à redire, c'est même rassurant. Sa préoccupation? Améliorer le fonctionnement de la collectivité genevoise. Tout est pour le mieux. Mais lorsqu'il annonce son projet de diviser la Ville de Genève en huit nouvelles communes disposant des mêmes compétences que les communes rurales, pas plus, c'est le tollé. D'autant plus que le Conseil d'Etat a déjà ficelé son affaire sous la forme d'un projet de loi constitutionnelle. A la République et canton de Genève doit succéder la République et Ville de Genève dont le maire sera un conseiller d'Etat. Averti par la presse, l'exécutif municipal, vexé d'avoir été tenu à l'écart, annule une rencontre prévue avec le gouvernement. Le prétexte était trop beau pour des magistrats menacés dans leur fonction.

Rien n'est simple

Car la fonction revêt un certain prestige, tiré avant tout du statut de ville internationale. Les élus municipaux fréquentent le beau monde, reçoivent les nouveaux ambassadeurs et les grands de la planète. Pour le surplus, les communes genevoises ne disposent que de maigres compétences. La Ville fait exception qui entretient un opéra, des théâtres, des musées et même une bibliothèque universitaire. Ces institutions profitent aux habitants du canton tout entier. Genève peut se payer ce luxe puisque, par la grâce d'un système fiscal qui permet de taxer le contribuable à son domicile et à son lieu de travail, elle dispose de ressources importantes. La Ville s'est même dotée d'une promotion économique, en plus de celle du canton, qui s'est signalée par quelques bides retentissants. Mais si chacun est prié de payer, seuls les citoyens et citoyennes de la Ville décident. Une situation indéfendable.

A l'évidence la procédure choisie par le Conseil d'Etat est maladroite. Pour un projet à forte valeur symbolique, la concertation aurait été de mise. Les partis politiques, également ignorés

par l'exécutif cantonal, ne semblent pas prêts à suivre le mouvement. L'entreprise risque donc de rapidement sombrer dans l'oubli, comme toutes les tentatives de ce genre depuis une quarantaine d'années.

En réalité l'amélioration du fonctionnement de la collectivité genevoise passe par une réforme simple. Toutes les tâches qui incombent à la Ville pour des raisons historiques, mais dont profite aujourd'hui l'ensemble de la population du canton, doivent passer en mains cantonales: l'opéra, comme à Zurich, et de manière générale les institutions culturelles, le service d'intervention et de secours (les pompiers professionnels). Ce transfert s'accompagnera bien sûr de la suppression de cette particularité locale qui voit les communes à dominante d'habitation pleurer misère alors que prospèrent celles qui abritent des entreprises. Dès lors, Genève pourra se consacrer à ses tâches de proximité. Une mission certes moins prestigieuse mais combien plus utile. *jd*

ARMÉE

Tristes fréquentations

L'ASSOCIATION POUR UNE Suisse indépendante et neutre (ASIN) rejette catégoriquement la possibilité d'envoyer à l'étranger un contingent helvétique armé pour des opérations de maintien de la paix. Il lancera le référendum contre la révision de la Loi d'organisation militaire. Nous avons déjà souligné combien ce projet est important pour manifester notre volonté de coopération dans le cadre européen, particulièrement en matière de sécurité (DP 1407). Voilà que l'ASIN est rejointe par le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA). Pris au piège de son objectif obsessionnel, le GSsA ne pouvait manquer ce combat. Tout comme l'ASIN, il n'a toujours pas compris que le monde a changé et que la Suisse ne peut continuer d'observer les événements à distance, sous peine d'isolement. Ni les discours pacificateurs ni les opérations humanitaires ne suffisent à rétablir ou à maintenir la paix, l'histoire récente nous l'a montré. Dès lors le GSsA peut bien clamer que ses motivations n'ont rien à voir avec celles de l'ASIN. Il n'en contribuera pas moins à faire le jeu des isolationnistes. Triste destin. *jd*

Post-scriptum sur les postgrades

Les récents développements de la politique universitaire ont souvent été évoqués dans Domaine Public (lire, entre autres, le numéro 1406).

Quelles en sont les répercussions sur l'enseignement ?

LE MONDE ACADÉMIQUE, réputé pour son inertie, est désormais en mutation rapide. Le contexte l'impose, tout autant que les intentions des responsables: l'ouvrage rédigé par Charles Kleiber, *Pour l'Université*, les mesures prises par le secrétaire d'Etat à la science et à la recherche ou sous son impulsion démontrent à l'envi ce que les Vaudois savaient déjà, après l'avoir vu œuvrer au faite de la planification hospitalière du canton: qu'on le loue ou qu'on le vilipende, il ne faut pas sous-estimer le dynamisme impérieux et l'efficacité de cet éminent fonctionnaire. Entérinés par le Conseil fédéral et par le Parlement, ses objectifs (réconciliation entre l'Université et l'économie, modèle «complexe» ou entrepreneurial de la formation et de la recherche) seront ou non réalisés, mais un grand chambardement est annoncé, et, pour le meilleur ou pour le pire, aura lieu.

Cela tout le monde le sait et s'y prépare dans les divers secteurs de la vie universitaire. Ainsi de la mise en relation entre enseignement et recherche. Elle donne lieu à des actions et à des réactions caractéristiques de diverses tactiques de défense et d'adaptation.

Un fossé qui se creuse

En sciences humaines, la séparation entre enseignement et recherche est une tendance lourde. La charge de l'enseignement universitaire porte sur les cours de premier et de deuxième cycle (années propédeutiques, puis années de licence); les séminaires avancés et spécialisés permettent, en de trop rares cas, d'introduire les étudiants aux arcanes de la recherche. Avec l'accroissement de la population estudiantine, cette séparation est encore plus manifeste. Nous ne sommes pas, selon le secrétaire d'Etat à la science et à la recherche, dans une université de masse. Il n'empêche: les cours de premier cycle regroupant des centaines d'étudiants et donnant lieu à des évaluations sous forme de questionnaires à choix multiples commencent à y ressembler furieusement. Indéniablement, la pression du nombre s'exerce sur les cursus universitaires, et tend à

anonymiser les activités pédagogiques. L'enseignement universitaire se scolarise, se photocopie.

Et voilà qu'arrivent les nouvelles jonctions concernant la politique de formation, et avec elles l'impératif de rapprocher l'Université, la cité, l'économie. Il s'agit, entre autres, de préserver voire de développer la formation à la recherche, et d'assurer l'encadrement d'étudiants avancés qui se font de plus en plus nombreux. Il devient nécessaire aujourd'hui d'organiser des cursus postgradués.

Un fossé qui se comble ?

Jusqu'ici, des petits séminaires, des rencontres entre professeurs, assistants, doctorants, permettaient une coordination informelle entre ces deux pôles d'activités. Les professeurs professaient et dirigeaient des thèses; ceux qui travaillaient à un encadrement collectif de 3^e cycle étaient peu nombreux, et leur participation bénévole à ces activités restait peu visible: des commissions œuvrant dans une relative pénombre institutionnelle mettaient sur pied de rares manifestations.

Or on assiste maintenant à un véritable rush, à une profusion d'initiatives professorales en direction des postgrades et des écoles doctorales. C'est une nouveauté: en sciences humaines, les diplômes étaient rares; désormais, se mettent en place des DEA (Diplômes d'études approfondies, orientés vers la préparation d'une thèse), des DES (Diplômes d'études supérieures, plus professionnalisés). Ce pan de l'enseignement universitaire gagne en légitimité – et aussi, il faut le dire, contribue à délégitimer les titres obtenus au terme d'une licence: tel poste important dans l'administration publique ou privée est désormais barré aux simples licenciés, et ne sera accessible qu'à un candidat bardé de diplômes ou masters de toute sorte.

Nul doute qu'il faut instaurer et coordonner des enseignements postgrade. Mais certains professeurs ordinaires affichent leur volonté de se concentrer sur les enseignements de troisième cycle. Cet engouement révèle que

ceux-ci sont conçus comme un havre de préservation de l'identité mandarinale, menacée par la détérioration des conditions d'enseignement dans les cycles initiaux.

Cela montre les travers de ceux qui subissent une évolution dont ils peuvent encore s'accommoder parce qu'ils occupent à l'intérieur de l'alma mater une position privilégiée et détiennent une bonne marge de manœuvre: ceux qui monopolisent le prestige de la jonction entre enseignement et recherche, et s'estiment trop bons désormais pour se consacrer à la formation initiale.

L'élitisme et la pénurie

L'amélioration et la coordination de l'offre en formation postgrade doivent être saluées. Mais elles ne doivent en aucun cas prélude à un dégarnissement quantitatif et qualitatif des forces qui permettent que des étudiants de diplôme existent: celles qui travaillent dans les deux premiers cycles de l'enseignement universitaire. Par ailleurs, il serait illusoire d'imaginer que les postgrades sont le lieu béni du mariage réussi entre enseignement et recherche: pour communiquer sur la recherche aussi, il faut savoir enseigner; or, dans une proportion non négligeable, les enseignants universitaires ne savent pas le faire, entre autres parce qu'ils ne l'ont pas appris et ne s'y intéressent guère.

Alliés peut-être contre nature, l'élitisme et la nécessité forment un couple pernicieux. Ce n'est pas en dépréciant les cycles prégradués, ce n'est pas en répartissant autrement la pénurie qu'on parviendra à assurer une bonne formation, ni à encourager une bonne recherche. jyp

Médias

LE PAYS ÉTAIT un quotidien de Porrentruy avant sa fusion avec *Le Démocrate* pour devenir *Le Quotidien jurassien*. A Belfort, de l'autre côté de la frontière, l'édition locale de *L'Alsace* s'appelle *Le Pays*. cjp

Un anar tendre

PEUT-ÊTRE L'EUROPE AU début du siècle était-elle une réalité vécue plus fortement qu'on ne l'imagine. Le grand-père de Steinlen quitte l'Allemagne pour s'installer à Vevey, son père travaille comme agent postal à Lausanne, lui-même y fait sa formation, gymnase cantonal compris et même début d'université, les uns disent en lettres, d'autres en théologie, mais il devait surtout sécher ses cours, avant qu'il monte à Paris pour y devenir peintre et Français.

Steinlen, dans son époque

Il est connu comme dessinateur et comme créateur d'affiches, souvent habiles graphiquement et sentimentales, où des chats (qu'il dessine à foison, les chats noirs du Chat noir d'Aristide Bruant, c'est lui) jalourent une petite fille à ample robe rouge tire-l'oeil qui boit, assise, une soucoupe de lait pur stérilisé. Dessinateur, il est celui de Paris, des grands chantiers d'alors, de ces ouvriers installés sur des échafau-

dages d'une hauteur vertigineuse, où nulle installation de sécurité, qu'exigerait aujourd'hui l'inspectorat du travail, ne les protège du vide. Ils voient Paris d'en haut, et jugent sa vie au sol, plus philosophes que dominants. Dans la rue se croisent les bourgeois et les bourgeoises qui affichent par leur vestimentaire leur condition sociale, mais aussi les femmes du peuple, les blanchisseuses avec leurs énormes baluchons qu'elles sont capables de tenir contre leurs hanches, les mininettes, les trottins. Un des mérites de l'exposition, qui est de qualité, c'est de démarginaliser Steinlen, souvent confiné dans les domaines qui lui sont reconnus. On croise Picasso qui a admiré Steinlen quand il vivait à Montmartre, chichement; ou on le compare pour des thèmes identiques à Münch ou Käthe Kollwitz. Si l'audace créatrice de Steinlen n'est pas toujours prolongée jusqu'à l'affirmation impérieuse, il demeure unique par sa capacité de tendresse et son agressivité protestataire.

Pour la tendresse, voir ce portrait émouvant de la Pierreuse. On appelait pierreuses les prostituées qui tapi-

naient près des chantiers en construction. C'est une femme déjà marquée, mais que le peintre traite avec respect et émotion. Oui la tendresse de Steinlen! D'autre part, son engagement social sans faille, qui ne tient pas seulement à sa collaboration aux journaux contestataires comme *L'Assiette au beurre*. Lorsque Forain, avec qui on le compare aussi, passe dans le camp antidreyfusard, Steinlen ne suit pas. Quelle charge dans ces dessins anticolonialistes! Anatole France, qui aimait «ce Français né Vaudois», louait son œuvre qui «fait frémir et charme aussi par sa douceur».

Quant aux Vaudois eux-mêmes, ils n'ont guère prisé Steinlen. L'essentiel des œuvres conservées en Suisse se trouve à Genève. Il n'y a pas un Steinlen dans l'exposition permanente du Musée cantonal. Sa tendresse aurait pu plaire, mais pas son engagement social que la bourgeoisie locale devait (ou doit) juger de mauvais goût. *ag*

L'exposition «Steinlen et l'époque 1900» est à voir au Musée Rath, jusqu'au 30 janvier, tél. 022/418 33 40.

NOTE DE LECTURE

Débattre du racisme d'Etat

L'AFFAIRE DES FONDS en déshérence a provoqué une réévaluation de l'histoire du pays dans la première moitié du siècle. L'essai sur le racisme d'Etat, que publient Anne Weill-Lévy, Karl Grünberg et Joelle Isler, se situe dans cette perspective. Leur livre veut démontrer qu'une politique raciste, en fait antisémite pour l'essentiel, a été mise en place aux plus hauts échelons de la Confédération à travers l'OCPE (Office central de la police des étrangers), dirigé de 1929 à 1954 par le désormais tristement célèbre Heinrich Rothmund. Un groupe restreint de hauts fonctionnaires, y compris dans les cantons, fut à l'origine de cette politique conduite avec la bénédiction d'une bonne partie des autorités élues.

Cette thèse, désormais connue, est brillamment exposée, avec à l'appui des documents parfois saisissants, en particulier cette lettre de décembre 1938 où Rothmund écrit:

«Lorsque nous en aurons fini avec les émigrants étrangers, nous en viendrons aux juifs suisses». Rétrospectivement évidemment, ce genre de phrase terrifie. Les auteurs décortiquent de manière passionnante la notion d'*Ueberfremdung*, intraduisible en français, et qui désigne non pas la surpopulation étrangère mais la submersion de la «suissetude» par l'esprit et les mœurs de l'étranger. Le recours aux guillemets est inévitable. Il est sans doute significatif que les Romands n'aient pas forgé de terme équivalent.

Toutefois ce type d'ouvrage pose de gros problèmes. Peut-on écrire et lire en 1999 un livre d'histoire sur «le racisme d'Etat», terminologie tout de même polémique, entre 1900 et 1942, en évitant l'ombre portée de la Shoah, qui bien sûr n'avait pas encore eu lieu et que les protagonistes ne pouvaient anticiper, au moins jusqu'à mi-1942? La réponse n'est sans doute pas simple.

Comment écrire ou lire en évitant l'a priori d'une complicité au moins passive de la Suisse qu'il s'agirait de dévoiler? Les auteurs restent prudents comme l'indique le sous-titre de leur ouvrage: à propos du débat sur l'histoire..., loin d'être achevé bien sûr et c'est tant mieux. *js*

Anne Weill-Lévy, Karl Grünberg, Joelle Isler, *Suisse. Un essai sur le racisme d'Etat 1900-1942*, éditions CORA, Lausanne, 1999.

Fabrique de DP

DANS LE NUMÉRO précédent, nous avons parlé du «Réseau pour la responsabilité sociale dans l'économie». Voilà la référence: Professeur Mario von Cranach, Institut de psychologie, Université de Berne, Muesmattstr. 45, 3000 Berne 9. *red.*

Banaliser le licenciement?

*Le Syndicat des services publics section Vaud réagit à l'article paru dans **Domaine Public**, n°1405, sous le titre « De l'incompétence ordinaire ».*

LE SSP TIENT à remercier l'auteur de l'article de lui avoir indiqué que « la réalité est faite de complexité ». Occupé-e-s à défendre chaque semaine des collègues victimes de mobbing ou mis à la porte, notamment dans le secteur public, nous l'avions presque oublié.

Notre projet de Statut¹ est le résultat d'un long travail collectif, fondé sur l'expérience de nos militant-es. Sur un projet de 104 articles, *m* ne retient que notre proposition d'introduire un nouveau motif de licenciement: « l'inaptitude grave dûment constatée ». Selon lui, « la sécurité publique commande que les employés de l'Etat soient tout simplement compétents ».

Cette information est simple et, à première vue, irréfutable. Et cette réalité n'est pas nécessairement celle que l'on trouve dans les manuels de management. Elle nous montre au contraire à quel point il est facile de taxer un-e employé-e d'incompétence et de le/la licencier. Or le droit du travail suisse est des plus lacunaires en matière de protection contre les licenciements: un patron peut, moyennant un délai d'un à trois mois, licencier un-e salarié-e sans motif. Et, dans les rares cas où le caractère abusif est re-

connu, la personne lésée aura droit à une indemnité, mais pas à une réintégration.

Par rapport à ce cas de figure, les fonctionnaires sont mieux protégé-e-s, même si, contrairement aux idées reçues, le statut permet déjà – et c'est heureux! – de licencier un-e employé-e fautif-ve et mettant en danger la « sécurité publique ». Notre syndicat souhaite compléter ce dispositif, tout en évitant qu'un licenciement, sanction la plus grave à l'encontre d'un-e salarié-e, soit décidé à la légère.

Ainsi, lorsqu'un-e fonctionnaire semble inapte, faut-il d'emblée l'exclure sans qu'il/elle ait la possibilité de s'améliorer? C'est d'ailleurs le sens des mesures de formation continue, qui sont prévues dans notre projet, comme M. Nordmann l'aurait lui-même découvert s'il l'avait lu en entier.

De plus, il n'est pas rare qu'un-e salarié-e, surtout en bas de l'échelle, se voie mettre sur le dos une « incompétence » dont il/elle n'est pas responsable. Combien de fois avons-nous assisté au licenciement ou au transfert contraint d'un-e collègue victime de mobbing de la part de son supérieur hiérarchique? Combien de fois avons-nous entendu des infir-

mières nous dire qu'elles travaillent « la peur au ventre de faire une faute » parce que les effectifs sont insuffisants? Combien d'assistants sociaux nous ont raconté que désormais ils ne peuvent qu'« assurer les urgences » en raison du nombre de dossiers qui s'accumulent sur leur bureau?

Qui alors menace dangereusement « la sécurité publique »? Ne serait-ce pas celles et ceux qui, à coup d'Orchidée et de Tables rondes, imposent sans cesse de nouvelles cures d'amaigrissement à une fonction publique déjà anémique?

Au vu de ce qui précède, les éléments de procédure, les notions de « gravité », de « durée » et de « constat dûment établi » visent à limiter les décisions arbitraires et les solutions de facilité. Cependant, notre projet intègre la possibilité de se séparer d'une personne se révélant « inapte » à remplir une fonction, tout en restant, le plus souvent, « compétente » pour occuper un autre poste.

Michela Bovolenta et Philippe Martin,
secrétaires SSP

Les lectrices et lecteurs de *Domaine Public* peuvent obtenir le projet de Statut du SSP auprès de notre secrétariat: cp 1324, 1001 Lausanne, tél. 021/312 37 96.

La gauche en progression

EN DÉPIT DU vent contraire soufflant sur le pays depuis que Ruth Metzler, lors d'un précédent scrutin, a commis l'irréparable erreur de faire un tremplin à Blocher par ses propos et son comportement, l'électorat rose nous est demeuré fidèle. En Suisse romande, il a même fait mieux. Il a conservé ses positions dans le Jura et à Fribourg, où un gain au National a compensé la défaite de Pierre Aeby aux Etats. Pour la première fois, il emporte un 2^e siège en Valais, avec le jeune espoir Rossini. Il triomphe même à Neuchâtel où, grâce à la locomotive Jean Studer et à Fernand Cuche, la majorité de la députation à Berne lui appartient. Il connaît également la victoire dans le canton de Vaud où Michel Béguelin fait disparaître les libéraux du Conseil des Etats.

Il faut bien voir que le succès global

des socialistes vaudois, passant de cinq à six représentants à Berne, est dû notamment au dépôt d'une forte liste féminine, avec, en tête, trois Lausannoises dont l'élue, Marlyse Dormond. L'électorat n'a pas été loin d'élire aussi la deuxième, Géraldine Savary, bien connue des lecteurs de ce journal. Dans tous les cas, la liste féminine a contribué à l'élection de quatre hommes de la liste apparentée. Mais elle comportait encore d'autres candidates de qualité, de Lutry ou d'ailleurs. Il n'en reste pas moins que le nombre des listes socialistes féminines demeure nettement inférieur à celui des listes masculines, montrant une fois de plus l'abstention déplorable des femmes de condition sociale modeste voire précaire, ce qui arrange certains hommes fiers de leur position exclusive de ci-

toyen-soldat. Les femmes socialistes conservent donc un potentiel de progrès à prendre au sérieux. Les hommes aussi d'ailleurs.

Un autre enseignement s'est vu confirmé par les récentes élections. Certains stratèges de droite essayant encore d'exploiter à leur profit la frayeur du communisme sont des attardés. Comme l'exprime plaisamment une métaphore alémanique bien connue, les communistes sont devenus *salonfähig*. Ce qui signifie en français que les gens de la « bonne » société peuvent désormais inviter un chef communiste. Ils ne risquent plus de le voir brandir le poing gauche en avant en prenant sa tasse de thé. Il lèvera plutôt le petit doigt de la main droite.

Pierre Graber,
ancien conseiller fédéral

Ni fleurs, ni couronnes

Hélas, nos morts nous ressemblent.

NOVEMBRE, MOIS DES MORTS. Journaux, expositions, débats et soirées thématiques, depuis quelques semaines le requiem est général. Thanatologues et thanatophiles tirent la sonnette d'alarme: l'Occident est en train de perdre ses rites funéraires, la Suisse ne fait plus ses deuils correctement, le psychisme collectif est en danger. La faute à qui? A nous, les vivants, évidemment. Les morts n'ont rien à voir là-dedans, les morts sont des victimes, les morts sont aussi innocents que l'enfant qui vient de naître.

Je proteste vigoureusement et j'objecte que les morts participent de leur plein gré à cette préoccupante évolution. Si la tendance est à l'escamotage, je prétends que les torts sont partagés. Prenez les avis de décès. Le «désir du défunt» y fait la loi. Que le nôtre soit sans cesse bafoué n'apparaît jamais. Et pourtant, allez savoir pourquoi, on obéit, on cède, on s'aplatit. Résultat: la cérémonie, quand elle a lieu, se conjugue au passé. Elle «a eu lieu». Et dans la plus stricte intimité. Souvent sans messe, ni psautier ni personne pour prononcer quelque éloge que ce soit. L'inhumation reste «sans suite», les cendres sont «dispersées» dans l'anonymat d'une tombe commune.

Les mauvaises langues prétendent que ça nous arrange. Non, la vérité, c'est que les nouveaux morts nous ressemblent. Individualistes forcenés, ils sont devenus asociaux. Peu solidaires, ils ont perdu jusqu'au sens de la famille. Ils ne font plus confiance aux vivants, ne s'abandonnent plus comme autrefois. Obsédés par leur image, ils veulent garder la main, contrôler les choses dans les ultimes détails. Notre situation est impossible. Quoi que nous fassions, nous sommes perdants. S'ils nous privent de la tradition, s'ils crachent sur des pompes qu'ils jugent rétrogrades, le mépris qu'ils se portent rejailit sur nous. Si, en revanche, ils se montrent plus charitables et se décident pour de vraies obsèques, c'est pire: sous prétexte de nous «aider», de ne pas nous «déranger», il n'est pas rare qu'ils organisent et paient leur enterrement d'avance. En cachette, bien entendu. J'en connais qui rédigent leur faire-part, point par point, verset compris, de peur que nous oublions quelque lointain cousin ou que nous

nous contentions d'un simple Dieu est amour qui les laisserait éternellement sur leur faim spirituelle.

Réagissons avant qu'il ne soit trop tard. Que chacun reprenne son rôle. Que les vivants enterrent leurs morts dans la douleur et l'ostentation. Que les morts s'acceptent comme tels. Et qu'ils se nomment quand on les appelle.

Lausanne, 2 novembre dernier. Pluie battante, ciel catafalque, l'ambiance est appropriée pour un lendemain de Toussaint. Je me lève de bonne humeur, le cœur baigné d'amour pour mes chers disparus. Répartis qu'ils sont aux quatre coins du pays, je ne pourrai pas les voir tous aujourd'hui. Je me contenterai de ma marraine, réduite en poudre à Montoie depuis mars 1997. En buvant mon thé, je pense à ceux qui l'ont précédée. Un fameux cortège qui grandit chaque année. Les grands-parents arrivent en tête, deux par deux, comme il se doit. Je revois nos Pâques, nos Noël, mes vacances avec eux. Chez les uns et chez les autres, on est plutôt gai, mais on sait parler ou-

*J'imagine les lys blancs
autour de son visage d'ange*

vertement des morts à l'enfant que je suis. Ma préférée est une tante que je n'ai pas connue, belle jeune fille emportée à dix-huit ans par la poliomyélite. Je ne me lasse pas du récit de son ensevelissement. J'imagine l'église bondée, les lys blancs autour de son visage d'ange. J'en redemande, j'insiste, j'exige des précisions. Ma grand-mère pleure, je pleure avec elle. Ma cruauté inconsciente l'allège de son fardeau.

Les morts «morts à la maison» sont la spécialité de la grand-mère parallèle. Toilette mortuaire, veillées, cierges, ombres mouvantes sur les murs, condoléances chuchotées dans les mouchoirs de baptiste, les morts se concrétisent, m'inscrivant peu à peu dans ma lignée, puis dans ma vie d'adulte. Les deuils nouveaux s'y succéderont, certains supportables, certains tragiques. Mais jamais abstraits, jamais soustraits, car toujours célébrés dans les règles, avec la solennité nécessaire. Jusqu'à cette vieille marraine que la maladie avait rendue acariâtre et ter-

riblement autoritaire: ni fleurs ni couronnes, pas de culte, et la fosse commune, tel était son désir. Nous avons résisté, nous lui avons désobéi. Il y eut la chapelle, un pasteur, des dahlias, de la musique. Nous lui avons concédé la crémation et le Jardin du souvenir du centre funéraire.

J'y suis venue à pied, tout en noir sous un parapluie turquoise. C'est la deuxième fois. Je ne reconnais rien. Sauf, à l'entrée, ce chat roux sous la guérite du magasin de fleurs. On dirait le mien, feu mon Marcel. Je le salue. Bravant la pluie, il accourt, l'échine parcourue de longs tremblements, s'essuie frénétiquement les flancs à mon pantalon pendant que je consulte le plan. Les lieux sont déserts. A ma droite, sous les grands arbres, une poussée de champignons que je n'arrive pas à identifier. Je m'attarde devant le tombeau de Charles Bessières, l'homme du fameux pont des suicidés. Sous son nom, une inscription: «Lausanne reconnaissante». Je l'entends protester, faussement modeste, qu'il n'y a pas de quoi.

Je me dirige lentement vers l'endroit indiqué. Le chat me suit. J'oblique sur ma gauche, je musarde entre les tombes, lis les dédicaces, relève les dessins gravés sur les stèles (cors de chasse, sapins, épis de blé). Les dalles sont décorées de frais. Les morts ont eu de la visite, on a déballé leurs cadeaux: pourpres, ocres et violets, les chrysanthèmes affichent la couleur. Partout, des lumignons allumés avec des prix sur des étiquettes qu'on a tenté d'arracher. Bougies du Premier Août qu'un géant orange a recyclées. La pluie chuinte en s'écrasant sur leurs couvercles bouillants. Plus loin, les columbariums sont comme des prisons abandonnées, les niches ont des barrières rouillées, de rares urnes délavées et des guirlandes en plastique craquelé. Je traîne, je lézarde dans les allées cinéraires, retardant le moment de la salutation à la morte. Je répète mon discours. Il doit être parlant, assez personnalisé pour qu'elle se reconnaisse, qu'elle consente à se distinguer du magma communautaire. Je me rassure. Ma marraine, c'était quelqu'un. Un sacré sale caractère mais une nature si généreuse. Et un de ces rires! A réveiller les morts. Il serait vraiment difficile de la louper. Anne Rivier